

DIVISION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Objectifs

- Augmenter pour les adultes et les enfants handicapés du Manitoba les possibilités de parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue ainsi qu'à participer pleinement à la vie en société.
- Harmoniser les principaux aspects des programmes, des lois, des politiques et des pratiques en assumant un rôle de chef de file dans l'établissement de solutions visant à améliorer l'intégration du soutien destiné aux enfants et adultes handicapés.
- Continuer à élaborer et à mettre en œuvre un cadre pour établir et raffermir des partenariats communautaires et des processus de consultation efficaces et englobants.
- Reconnaître, promouvoir et encourager une communication efficace et une collaboration constante avec le personnel de la Division et d'autres organismes.
- Continuer à établir des responsabilités et des rôles clairs de même que des relations de travail efficaces au sein de la Division, du ministère, du Bureau des personnes handicapées et des autres ministères gouvernementaux.

Responsabilités

- Coordonner, diriger et appuyer les programmes du ministère destinés aux personnes handicapées.
- Diriger et financer des programmes de services à l'intention des enfants handicapés; de services d'aide à la vie en société pour les adultes atteints d'une déficience mentale; de services de réadaptation professionnelle pour les adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage et de services d'aide à l'emploi et au revenu pour les personnes handicapées.
- Appliquer les dispositions relatives à la subrogation prévues par la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.
- Assurer des services centralisés de gestion financière et de gestion de programmes, d'élaboration de politiques et d'initiatives stratégiques ainsi que de soutien législatif et informatique.

La Division comprend les directions suivantes, qui sont responsables des services offerts pour répondre aux besoins des Manitobains handicapés :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes;
- Programmes pour adultes et enfants
- Bureau du commissaire aux personnes vulnérables

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

Objectifs

- Travailler en collaboration avec la Direction des programmes pour adultes et enfants et la Division de la prestation de services dans les communautés pour diriger, coordonner et soutenir avec efficacité les programmes du ministère à l'intention des adultes et des enfants handicapés.
- Effectuer la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des pratiques sur lesquelles se fondent les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.
- Jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la révision des normes, des mesures d'assurance de la qualité et du rendement ainsi que des lois qui ont une influence sur les services offerts aux personnes handicapées.
- Rechercher des solutions et des initiatives novatrices qui améliorent les services offerts aux personnes handicapées et reflètent la vision, la mission et les objectifs de la Division et du ministère.

Responsabilités

- Assurer l'orientation politique centralisée en ce qui concerne les programmes de la Division.
- Assurer l'analyse des programmes, l'élaboration de politiques et d'initiatives stratégiques de même que des services législatifs et de réglementation.
- Offrir des services de soutien en ce qui concerne les systèmes d'information sur les adultes et les enfants.
- Fournir des services de gestion financière, d'administration centrale et de soutien.

09-3A Initiatives stratégiques et soutien des programmes

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005* en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 378,9	20,00	1 269,6	109,3	
Total des autres dépenses	1 418,6		1 428,7	(10,1)	

* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour des indemnités de départ et des prestations de retraite non budgétées.

Activités/faits saillants en 2004-2005

- La Direction des initiatives stratégiques et du soutien des programmes a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration continue de l'orientation stratégique de la Division, notamment la vision, la mission, les objectifs, les valeurs et les principes;

- Elle a poursuivi ses activités au sein du comité conjoint composé de membres de la collectivité et du gouvernement et dédié aux questions d'aide à l'emploi et au revenu des personnes handicapées. Ce comité a pour but d'offrir l'occasion au gouvernement et aux membres de la collectivité de participer à une démarche conjointe afin d'échanger leurs renseignements, de faire connaître leurs opinions et de présenter des suggestions constructives dans le cadre d'un processus qui vise à régler les problèmes fréquents auxquels font face les personnes handicapées qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu.
- Elle a effectué un sondage sur les organismes de services de jour afin de mieux comprendre les types de services qui existent déjà et à qui ils sont destinés ainsi que de modifier les définitions actuelles du Programme d'aide à la vie en société au besoin.
- Elle a mis en œuvre la première phase et poursuivi l'élaboration et l'amélioration du système informatique inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances), un système de gestion de l'information conçu pour améliorer le suivi des participants et des données financières touchant les dépenses du Programme d'aide à la vie en société, du Programme des services spéciaux pour enfants et du Programme pour les besoins spéciaux.
- Elle a poursuivi à Winnipeg son projet sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Dans le cadre de ce projet, on améliore l'accès des participants du Programme d'aide à l'emploi et au revenu au programme fédéral de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada en les aidant en personne à remplir les demandes et à suivre la procédure d'appel. On a effectué une évaluation du projet qui montre que celui-ci continue d'atteindre ses objectifs de façon satisfaisante.
- La Direction a élaboré une stratégie d'emploi pour promouvoir les aptitudes à l'emploi des personnes handicapées au Manitoba, ce qui fait suite à l'engagement de la ministre à travailler avec la communauté et d'autres parties prenantes pour permettre aux personnes handicapées de prendre une part active au marché du travail. Parmi les principales composantes de la stratégie, mentionnons la création d'un forum stratégique multisectoriel, regroupant des représentants des entreprises, des personnes handicapées, des bureaux de placement et du gouvernement, qui vise à mettre au point des stratégies pour améliorer l'emploi des personnes handicapées; la création de la Section d'aide à l'employabilité; une proposition visant à charger un organisme communautaire de réaliser un projet de recherche sur l'emploi; et l'adoption du projet « Diversity Within » au sein du ministère des Services à la famille et du Logement.
- La Direction a mis sur pied la Section d'aide à l'employabilité, un projet pilote qui a pour but d'aider les personnes handicapées bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu à faire la transition vers le monde du travail. La Section intervient de façon précoce en dressant la liste des participants et en communiquant avec eux pour les informer des aides et des services qui sont à leur disposition en matière d'emploi. Des coordonnateurs des services d'emploi effectuent une première évaluation des besoins des participants, puis orientent ceux-ci vers les programmes de réadaptation professionnelle ou les programmes communautaires les mieux à même de répondre à leurs besoins. Une aide à l'emploi directe est fournie le cas échéant.

PROGRAMMES POUR ADULTES ET ENFANTS

Objectifs

- Diriger et financer des programmes d'aide à la vie en société pour les adultes atteints d'une déficience mentale.
- fournir des services de soutien aux familles comprenant au moins un enfant atteint d'une déficience développementale ou physique;

- Planifier et mettre en œuvre des moyens novateurs de répondre aux besoins en matière de garde des parents dont un ou plusieurs enfants ont des besoins particuliers.
- Assurer le leadership, la direction et l'orientation du Programme de réadaptation professionnelle destiné aux adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.
- Diriger et financer les services d'aide à l'emploi et au revenu destinés aux personnes handicapées.

La Direction des programmes pour adultes et enfants se divise en trois sections :

- Section de l'aide à la vie en société – Elle est responsable de la planification, de l'élaboration, de la mise à jour, de la direction générale et de la gestion des programmes et des ressources qui aident à améliorer la qualité de vie des adultes vivant en société et atteints d'une déficience mentale. De plus, la Section est responsable de la révision et de l'élaboration des politiques associées aux programmes Services de jour, Services en résidence, Services de soutien et Réglementation des soins en résidence.
- Section des programmes pour enfants – Elle est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes ayant pour but d'aider les enfants ayant une déficience ainsi que leurs familles et leurs soignants. La Section des programmes pour enfants comprend deux volets : les services spéciaux pour enfants et les services communautaires et la garde d'enfants.
- Section du soutien de l'emploi et du revenu – Elle apporte un cadre de direction et offre un service d'orientation et de financement aux programmes destinés aux personnes handicapées qui souhaitent profiter des possibilités de formation et d'emploi. Elle est aussi responsable des services offerts par le Programme d'aide à l'emploi et au revenu destiné aux personnes handicapées et le Programme de réadaptation professionnelle.

Responsabilités

- Offrir des services de direction et de soutien au personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, des organismes externes et des autres partenaires pour ce qui est de favoriser des pratiques administratives efficaces dans la prestation des services de soutien à l'intention des adultes et des enfants atteints d'une déficience physique ou mentale.
- Assurer la gestion financière, notamment en préparant et en gérant le budget global avec la participation de la Division de la prestation de services dans les communautés; en déterminant les ressources requises pour offrir des services économiques de qualité; en affectant des ressources financières; en veillant à ce que les programmes offerts respectent le budget et en assurant la responsabilisation financière relativement aux fonds réservés aux programmes.
- Interpréter la politique et la législation pour les fournisseurs de services gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Élaborer et réviser des politiques et des programmes de manière à réagir adéquatement aux changements constants des autres programmes, de la situation socio-économique et de l'ensemble de la collectivité.
- Établir les normes d'obtention des licences afin de veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des adultes atteints d'une déficience mentale, d'un handicap mental, d'une déficience intellectuelle ou de faiblesse causée par le vieillissement qui vivent dans des établissements communautaires de soins en résidence ainsi que des enfants handicapés qui se trouvent dans des garderies.

- Surveiller et évaluer les programmes et services, notamment vérifier si les tarifs demandés sont adéquats et constamment déterminer les besoins des participants; veiller à ce que les programmes soient offerts conformément à la politique et aux lois du gouvernement.
- Offrir des possibilités de formation et de perfectionnement au personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, de la Division des services aux personnes handicapées et de leurs organismes connexes, de sorte qu'il connaisse bien les programmes et services avec lesquels il travaille.

09-3B-1 et 2 Programmes pour adultes et enfants

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 195,8	19,50	1 298,8	(103,0)	
Total des dépenses	367,1		494,5	(127,4)	

09-3B-3 Programmes pour adultes et enfants – Aide à la vie en société

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Aide à la vie en société	121 453,8		123 293,3	(1 839,5)	1
Total du sous-crédit	121 453,8		123 293,3	(1 839,5)	

1. L'excédent est principalement attribuable au moment choisi pour mettre en œuvre les services d'aide à la vie en société destinés aux personnes atteintes d'une déficience mentale.

09-3B-4 Programmes pour adultes et enfants - Programmes pour enfants

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Services spéciaux pour enfants	16 648,3		17 171,9	(523,6)	
Services communautaires et garde d'enfants	8 894,5		9 503,4	(608,9)	
Total du sous-crédit	25 542,8		26 675,3	(1 132,5)	

09-3B-5 Programmes pour adultes et enfants – Soutien de l'emploi et du revenu

	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négalif)	Note expl.
Dépenses par sous-crédits					
Aide à l'emploi et au revenu	135 220,5		132 879,5	2 341,0	1
Services de santé	38 543,8		34 970,4	3 573,4	2
Aide financière aux personnes handicapées	15 993,9		16 100,5	(106,6)	
Réadaptation professionnelle	5 992,4		6 287,9	(295,5)	
Total du sous-crédit	195 750,6		190 238,3	5 512,3	

1. Le manque à gagner est attribuable à l'augmentation du coût par cas et du nombre de cas.
2. Le manque à gagner est attribuable à l'augmentation du nombre d'ordonnances médicales.

Activités/faits saillants en 2004-2005

Aide à la vie en société

Le Programme d'aide à la vie en société offre toute une gamme de services de jour et de soins en résidence qui visent à offrir aux adultes atteints d'une déficience mentale l'occasion d'acquérir une autonomie dans un cadre communautaire, selon les possibilités de chacun. Les services de soutien qui peuvent être offerts par le biais de ce programme comprennent les services en résidence, les services de jour et les services de soutien qui y sont liés.

Le Programme des services en résidence finance un éventail de services en résidence et de services de soutien pour aider les adultes atteints d'une déficience mentale à pouvoir vivre dans la collectivité dans le type de résidence de leur choix. Les services de jour offerts dans le cadre du programme comprennent des services d'assistance et de suivi en milieu de travail, des services axés sur la formation ainsi que des services de perfectionnement individuel. Les autres services de soutien que finance le Programme d'aide à la vie en société comprennent le transport dans le cadre des services en résidence et des services de jour, le service de relève, l'intervention d'urgence ainsi que les services cliniques.

- L'aide financière accordée au titre du Programme d'aide à la vie en société a connu une hausse importante au cours des quelques dernières années pour contribuer à l'engagement qui vise à répondre aux besoins des adultes handicapés et à ceux de leur famille. Pendant l'exercice 2004-2005, le ministère a continué à augmenter les fonds consacrés à ce programme afin de multiplier l'aide et les services à l'intention des adultes atteints d'une déficience mentale. Ces services de soutien, notamment les soins en résidence, les services de relève, les services de jour et les services de gestion de cas comme la consultation et l'orientation, ont permis à plus de 4 250 adultes atteints de déficience mentale de vivre en sécurité et de participer pleinement à la vie en société. Une aide financière réservée aux pensions et aux avantages sociaux a été accordée au personnel à plein temps des organismes afin de les aider à recruter des employés et à les conserver.
- En 2004-2005, le Programme d'aide à la vie en société a continué de renforcer les compétences et les qualifications des prestataires de services qui appuient les adultes handicapés.
 - Plus de 2 600 employés d'organismes ont reçu de la formation dans des domaines de compétence et de connaissance essentiels tels que l'intervention d'urgence non violente, les premiers soins, les

fondements de l'aide communautaire et de l'aide aux personnes handicapés, les techniques d'encadrement, la planification axée sur la personne, la valorisation du rôle social et les aptitudes en matière d'emploi assisté.

- Dans le cadre de l'initiative de stabilisation du personnel, le Programme d'aide à la vie en société a poursuivi sa collaboration avec les fournisseurs de services afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en ressources humaines pour garantir une main-d'œuvre qualifiée capable d'offrir des services aux adultes atteints d'une déficience mentale. Les fournisseurs de services ont participé à des ateliers, organisés par le sous-comité de la stratégie en ressources humaines, sur les outils et les ressources créés, notamment des descriptions d'emploi, un modèle de compétences et un énoncé de vision sur dix ans.
- En collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, les responsables du Programme d'aide à la vie en société participent à la gestion d'un Programme pour les besoins spéciaux dans la province destiné aux personnes qui présentent un risque élevé pour elles-mêmes ou pour la collectivité, mais qui autrement ne seraient pas admissibles au Programme d'aide à la vie en société ni aux Services communautaires de santé mentale.
- À la fin de l'exercice 2004-2005, 88 personnes participaient au Programme pour les besoins spéciaux : 57 d'entre elles recevaient un financement dans le cadre de ce programme et les 31 autres recevaient des aides pour la gestion de cas non subordonnées à un financement direct dans le cadre du programme.
- Le personnel de la Réglementation des soins en résidence a inspecté 204 établissements autorisés de soins en résidence pour adultes (1 402 places), afin de vérifier s'ils étaient conformes aux normes. Le personnel a également assuré des services de consultation et de soutien aux instances chargées de la délivrance de licences aux établissements autorisés. En 2004-2005, les instances compétentes (les gestionnaires de la Direction des opérations régionales du ministère des Services à la famille et du Logement et les offices régionaux de la santé) ont émis des lettres d'approbation à 769 foyers comptant trois lits ou moins (représentant au total 1 431 places).
- Le personnel de la Réglementation des soins en résidence a continué de participer à la planification de réunions avec la Ville de Winnipeg, le Bureau de prévention des incendies et le Bureau du commissaire aux incendies afin d'établir un ensemble de lignes directrices pour les foyers autorisés (de trois lits ou moins). Une fois déterminées, ces lignes directrices seront appliquées d'un bout à l'autre de la province.
- Six des onze offices régionaux de la santé ont accepté que leur soit déléguée la responsabilité de la délivrance des licences aux foyers autorisés dans le cadre de leur programme (en santé mentale). Le personnel de la Réglementation des soins en résidence leur offre les services de formation et d'interprétation des politiques nécessaires.

Aide à la vie en société
Nombre total de dossiers actifs, selon le type d'habitation
 En date du 31 mars

Type d'habitation	2002-2003 Dossiers actifs	2003-2004 Dossiers actifs	2004-2005 Dossiers actifs
Foyers d'accueil et établissements de soins en résidence privés	531	530	621
Domiciles des parents	1 147	1 140	1 104
Établissements de soins en résidence gérés par un organisme	996	1 099	1 236
Famille élargie	206	220	228
Vie autonome avec services de soutien	527	520	623
Vie autonome en société	373	370	270
Autres formules (p. ex. hôpitaux foyers de soins personnels)	121	120	137
En bonne compagnie	45	45	47
Total	3 946	4 044	4 266

Aide à la vie en société
Nombre total de dossiers actifs, selon l'activité de jour
 En date du 31 mars

Activité de jour	2002-2003 Dossiers actifs	2003-2004 Dossiers actifs	2004-2005 Dossiers actifs
Emploi concurrentiel	151	174	216
Services d'emploi supervisé et de suivi	333	330	362
Services axés sur la vie professionnelle	1 133	1 175	1 325
Services de développement individuel	806	820	929
En bonne compagnie	45	45	47
Fréquentent un établissement scolaire	633	630	513
Programme de retraite	65	70	98
Hors programmes	780	800	776
Total	3 946	4 044	4 266

Services en résidence
Nombre de bénéficiaires, selon la région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	1 060	1 162	1 228
Est	149	156	172
Entre-les-Lacs	153	165	178
Centre	210	220	250
Ouest	307	314	341
Parcs	129	137	152
Nord	95	91	87
Total	2 103	2 245	2 408

En bonne compagnie
Nombre de participants au programme
 En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de participants	45	45	47

Services de relève
Nombre de bénéficiaires, selon la région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	318	325	445
Est	116	115	144
Entre-les-Lacs	69	72	80
Centre	80	82	116
Ouest	87	97	126
Parcs	35	51	83
Nord	21	29	90
Total	726	771	1 084

Intervention d'urgence
Nombre de bénéficiaires, selon la région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	187	159	175
Est	32	21	13
Entre-les-Lacs	18	20	20
Centre	7	19	26
Ouest	28	38	21
Parcs	5	8	8
Nord	13	19	11
Total	290	284	274

Services de jour
Nombre de bénéficiaires, selon la région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	1 116	1 189	1 280
Est	300	293	302
Entre-les-Lacs	144	155	174
Centre	313	313	329
Ouest	295	297	306
Parcs	122	124	129
Nord	65	68	72
Total	2 355	2 439	2 592

Services de jour– Tarif spécial
Nombre de bénéficiaires, selon la région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	400	457	545
Est	62	59	66
Entre-les-Lacs	17	19	21
Centre	29	33	40
Ouest	99	104	113
Parcs	23	26	28
Nord	20	25	30
Total	650	723	843

Services de jour– Transport
Nombre de bénéficiaires, selon la région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	1 052	1 119	1 197
Est	253	251	251
Entre-les-Lacs	123	131	145
Centre	222	214	237
Ouest	250	256	271
Parcs	95	97	99
Nord	44	49	52
Total	2 039	2 117	2 252

Nombre d'établissements de soins en résidence titulaires d'une licence ou autorisés et de lits
En date du 31 mars

	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Établissements/lits		Établissements/lits		Établissements/lits	
Titulaires d'une licence	178	1 301	182	1 297	204	1 402
Approuvés	718	1 359	737	1 389	769	1 431
Total	896	2 660	919	2 686	973	2 833

**NOMBRE D'ALLÉGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE DÉLAISSEMENTS RELEVÉES
CHAQUE ANNÉE
2002-2003 À 2004-2005**

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Cas signalés	122	106	129
Cas renvoyés à la police ou à la GRC	19	31	13
Inculpations en vertu du Code criminel	2	1	3

Allégations de mauvais traitements ou de délaissements relevés du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005							
Région	Types de mauvais traitements et cas de délaissements signalés						
	Violence verbale	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Exploitation financière	Délaissement	Total
Centre	1	7	1	0	3	0	12
Est	1	2	0	0	0	2	5
Entre-les-Lacs	0	1	0	0	0	0	1
Nord	0	1	0	0	0	0	1
Parcs	1	1	1	1	0	1	5
Ouest	0	6	2	5	0	1	14
Winnipeg	0	51	17	2	15	6	91
Total	3	69	21	8	18	10	129

Programmes pour enfants

La Section des programmes pour enfants est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes ayant pour but d'aider les enfants ayant une déficience ainsi que leurs familles et leurs soignants.

Elle a continué à mettre en œuvre l'initiative de prestation intégrée des services du ministère en intégrant le Programme des services spéciaux pour enfants, le Programme de garde d'enfants handicapés, les services aux enfants handicapés dont les parents sont bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Programme des services aux enfants handicapés pris en charge. Ces programmes sont harmonisés en vue d'améliorer la facilité d'accès aux services et de mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Services spéciaux pour enfants

Le Programme des services spéciaux pour enfants est un programme volontaire non obligatoire qui vient en aide aux familles biologiques, adoptives ou élargies vivant avec des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique. Le personnel responsable du programme, réparti dans six bureaux régionaux de la province et six zones communautaires à Winnipeg, offre du soutien pour la gestion des cas ainsi que des services individualisés qui répondent aux besoins uniques et s'adaptent à la situation particulière de chaque enfant admissible et de sa famille. L'aide et les services fournis visent à renforcer les familles et à réduire leur stress de manière à éviter ou retarder le placement coûteux des enfants en dehors du foyer.

Le Programme des services spéciaux pour enfants octroie également des subventions à des organismes externes pour qu'ils assurent la prestation de certains services spécialisés.

Services de soutien à la famille

Les Services spéciaux pour enfants offrent aux familles avec des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique toute une gamme de services de soutien conçus en fonction de la situation particulière de chaque famille et des besoins individuels des enfants concernés. Le personnel utilise une approche axée sur les familles pour aider ces dernières à localiser les ressources (officielles et officieuses) dont elles ont besoin et à y accéder. Cela comprend la prestation de services individuels comme le service de relève, le soutien au développement de l'enfant, la thérapie, les fournitures, l'équipement, le transport et les modifications apportées au domicile. Les services de soutien à la famille ont pour objet de réduire le stress vécu par les familles et de les aider à prendre soin à la maison de leurs enfants atteints d'une déficience.

En 2004-2005, le programme d'analyse comportementale appliquée ABA (Applied Behavioural Analysis) a été à nouveau prolongé afin d'inclure tous les enfants figurant sur la liste d'attente. Jusqu'à 58 enfants en ont ainsi bénéficié. Il fournit des services d'intervention intensive en matière de comportement et est exécuté par le Centre Saint-Amant en partenariat avec la Manitoba Families for Effective Autism Treatment.

Les Services spéciaux pour enfants offrent des services de soutien à la famille dans leurs bureaux régionaux, où se trouve du personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, et prêtent leur appui à ces services de même qu'au personnel en proposant des lignes directrices en matière de finances et de programmes, ainsi que des services de consultation, de formation, de recherche et d'évaluation.

Services spéciaux pour enfants - Services de soutien à la famille et Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS), groupe A
Nombre d'enfants desservis, par région
 En date du 31 mars

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	1 905	1 993	2 011
Région de l'Est	337	312	340
Région d'Entre-les-Lacs	250	248	263
Région du Centre	246	278	320
Région de l'Ouest	418	428	477
Région des Parcs	139	156	151
Région du Nord	237	248	260
URIS, groupe A	61	49	54
Total	3 593	3 712	3 876

Aide financière aux organismes externes

Les Services spéciaux pour enfants fournissent aussi une aide financière et des services de consultation aux organismes externes qui offrent des services spécialisés (par exemple, thérapie, relève) à l'intention des enfants atteints d'une déficience et de leur famille. Les organismes non gouvernementaux qui reçoivent cette aide sont la Society for Manitobans with Disabilities, le Rehabilitation Centre for Children, le Centre Saint-Amant, le Service de relève communautaire, la Central Speech and Hearing Clinic et le Open Access Resource Centre.

Les Services spéciaux pour enfants travaillent en étroite collaboration avec le Programme de garde d'enfants du Manitoba et les Services de protection et de soutien des enfants, le Bureau d'Enfants en santé Manitoba, le secteur bénévole, les offices régionaux de la santé, les hôpitaux, les écoles et les organismes. En outre, le personnel de la Section des programmes pour enfants travaille en collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ainsi qu'avec Santé Manitoba afin d'assurer la coordination de programmes et d'activités qui soutiennent et facilitent le développement des enfants atteints d'une déficience et de leur famille.

Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS)

Les Services spéciaux pour enfants assurent l'orientation et le soutien administratif du Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS), une initiative conjointe du ministère des Services à la famille et du Logement, du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Le Système soutient les enfants qui ont besoin d'assistance pour obtenir des soins médicaux lorsqu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs.

Le Système propose une aide financière et une orientation de politique en faveur des programmes communautaires, comme ceux offerts dans les écoles et les garderies, les programmes de loisirs et les services de relève, pour qu'ils puissent aider les enfants qui nécessitent des soins médicaux particuliers.

Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS)

Nombre d'enfants inscrits

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
URIS, groupe B *	6 111	7 204	9 094

* Le groupe B est constitué d'enfants qui requièrent des services médicaux routiniers pouvant être confiés à du personnel non médical dûment formé et supervisé par une infirmière autorisée.

Programme provincial de thérapie pour enfants

La Society for Manitobans with Disabilities et le exécutent conjointement le programme provincial de thérapie pour enfants. La Society for Manitobans with Disabilities offre des services d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie aux enfants d'âge préscolaire à Winnipeg de même que des services d'orthophonie aux enfants d'âge préscolaire des régions rurales et du Nord. Le offre quant à lui des services d'ergothérapie aux enfants d'âge préscolaire ainsi qu'à quelques enfants d'âge scolaire des régions rurales et du Nord. À Winnipeg, le Centre Saint-Amant participe également au programme provincial de thérapie pour enfants. Des services sont offerts aux enfants admissibles au programme des Services spéciaux pour enfants.

Le programme provincial de thérapie pour enfants vise à adopter une démarche de collaboration et de consultation qui permet d'offrir un traitement aux enfants dans leur milieu naturel. Les thérapeutes travaillent avec les parents ou les soignants des enfants afin qu'ils deviennent les fournisseurs habituels des services de thérapie et qu'ils intègrent celle-ci dans leur quotidien et dans celui des enfants.

Initiative de thérapie pédiatrique

Le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère des Services à la famille et du Logement offrent de l'aide financière pour des services d'ergothérapie, de physiothérapie, d'orthophonie et d'audiologie à l'intention des enfants. Ces services sont fournis par l'entremise des offices régionaux de la santé, des divisions scolaires et des organismes de service.

À partir des recommandations issues des consultations régionales qui ont eu lieu dans toute la province avec les principaux intervenants, un groupe de travail interministériel a établi un cadre pour la prestation des services susmentionnés.

L'Initiative de thérapie pédiatrique a pour but de fournir des services de thérapie régionaux coordonnés pour aider tous les enfants qui en ont besoin à s'épanouir. Cette démarche améliorera la prestation des services de thérapie existants de même que son efficacité grâce à l'amélioration de la collaboration entre les différents intervenants. Des projets pilotes ont été mis en œuvre à Winnipeg, dans la région du Centre, à Brandon et dans la région du Nord. En 2004-2005, les projets mis à l'essai l'année précédente ont été financés afin de faire avancer la mise en œuvre de leurs plans régionaux respectifs visant à coordonner la prestation des services de thérapie pédiatrique. Des fonds ont également été accordés à de nouveaux projets afin de permettre à d'autres régions d'élaborer un plan régional relatif à l'Initiative de thérapie pédiatrique.

Services communautaires et garde d'enfants

Programme de garde d'enfants handicapés

La Section des programmes pour enfants est responsable du Programme de garde d'enfants handicapés, qui répond aux besoins en matière de garde des enfants handicapés et de leur famille. La Section s'occupe d'orienter l'administration et les programmes des garderies et des foyers admissibles, afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants handicapés.

Le Programme de garde d'enfants handicapés offre du soutien et des subventions pour aider les garderies, les prématernelles, les garderies familiales et les garderies collectives à travailler avec les enfants atteints d'une déficience mentale, physique ou affective ou d'un trouble du comportement. L'inscription des enfants handicapés dans des établissements destinés aux jeunes enfants a pour but de stimuler leur potentiel de développement dans un milieu communautaire englobant.

Programme de garde d'enfants handicapés

Nombre d'enfants ayant reçu des services

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'enfants	1 271	1 366	1 490

Enfants handicapés pris en charge bénéficiant du Fonds destiné aux cas exceptionnels

La Section des programmes pour enfants est responsable de l'administration des articles de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* qui portent sur les besoins et les droits des enfants handicapés pris en charge.

Le Fonds destiné aux cas exceptionnels désigne un fonds de la réserve centrale administré par la Direction des services de protection des enfants au profit d'enfants pris en charge par des organismes ou des bureaux régionaux des Services à l'enfant et à la famille qui répondent à au moins un des critères spécifiques leur donnant droit à un financement spécial. Les services et les aides offertes par l'intermédiaire du Fonds destiné aux cas exceptionnels se répartissent entre deux volets : les demandes de financement uniques, et les enfants dont les besoins justifient un placement de niveau V, selon l'évaluation effectuée par le Comité du Fonds destiné aux cas exceptionnels de la Direction des services de protection des enfants.

Enfants handicapés dont les parents sont prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu est un programme provincial à l'intention des personnes qui ont besoin d'aide pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille. Lorsque cela est possible, ce programme a pour but d'aider les personnes à se trouver un emploi ou à retourner sur le marché du travail. Les enfants handicapés bénéficient du Programme d'aide à l'emploi et au revenu dans la mesure où leurs parents en sont prestataires.

Section du soutien de l'emploi et du revenu

Aide à l'emploi et au revenu – Personnes handicapées

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, qui relève de la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu*, offre une aide financière aux personnes handicapées qui en ont besoin et qui y sont admissibles, tandis que le programme de Services de santé assure l'accès aux services de santé essentiels.

Les programmes relevant de la Section du soutien de l'emploi et du revenu continuent d'élaborer divers protocoles et politiques à l'appui de *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*.

Un nouveau processus a été mis en œuvre afin que les personnes handicapées accèdent plus rapidement à des aides financières leur permettant de suivre une formation à court terme axée sur l'acquisition de nouvelles compétences. Parallèlement, on a encouragé le personnel de l'Aide à l'emploi et au revenu à élaborer des plans d'action avec les participants qui désirent entrer sur le marché de l'emploi.

Les plans de formation professionnelle des personnes handicapées qui participent activement à un programme de formation approuvée ne seront pas interrompus en raison de l'expiration de leur admissibilité aux prestations pour personnes handicapées. L'admissibilité aux prestations pour personnes handicapées demeurera en vigueur pendant la durée de ces plans.

Les tarifs des pensions et des chambres ainsi que des établissements résidentiels ont augmenté en 2004-2005.

**Soutien de l'emploi et du revenu – Aide à l'emploi et au revenu –
Personnes handicapées**

Nombre de cas en moyenne par mois

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Personnes handicapées	16 198	16 696	17 110

**Soutien de l'emploi et du revenu – Aide à l'emploi et au revenu –
Personnes handicapées**

Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Personnes handicapées	120 319,5	126 861,7	135 220,5

Soutien de l'emploi et du revenu

Services de santé pour personnes handicapées – Nombre de cas

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Cas	14 859	15 029	15 262

Soutien de l'emploi et du revenu – Services de santé

Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)

En date du 31 mars

Type	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Soins dentaires	2 004,2	2 177,9	2 343,4
Médicaments	29 080,6	32 631,6	35 823,0
Soins oculaires	375,5	392,6	377,4
Total	31 460,3	35 202,1	38 543,8

Aide financière aux personnes handicapées

Le Programme d'aide financière aux personnes handicapées accorde une aide financière supplémentaire aux adultes handicapés prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, afin de tenir compte des coûts supplémentaires associés à la vie dans la collectivité. La prestation accordée est de 80 \$ par mois.

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide financière aux personnes handicapées

Nombre de cas

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de cas en moyenne par mois	15 403	15 925	16 355

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide financière aux personnes handicapées

Dépenses (en milliers de dollars)

En date du 31 mars

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Total	15 085,4	15 572,9	15 993,9

Réadaptation professionnelle

Le Programme de réadaptation professionnelle aide les adultes handicapés admissibles à chercher et à obtenir un emploi rémunérateur en offrant une gamme de services de formation, d'éducation et de soutien.

Des conseillers en réadaptation professionnelle de la Division de la prestation de services dans les communautés ou des organismes subventionnés soumettent des plans individuels de formation professionnelle aux responsables du Programme de réadaptation professionnelle. Des fonds sont accordés en fonction de ces plans afin de permettre aux gens d'avoir accès à des services de formation professionnelle.

Les objectifs du Programme de réadaptation professionnelle sont les suivants :

- fournir des services de réadaptation professionnelle aux adultes handicapés afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique en faisant partie de la population active;
- aider les adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage à chercher, à trouver et à préserver un emploi à l'aide de services d'évaluation, de formation, d'éducation et de soutien.

Activités/faits saillants en 2004-2005

- La Section a transféré le programme d'emploi Doray Entreprises, lequel s'adresse aux adultes atteints d'une déficience psychologique qui ne sont pas prêts à satisfaire aux exigences et à la pression d'un milieu de travail concurrentiel, à l'Office régional de la santé de Winnipeg. Ce transfert vise à aligner ces services avec les autres programmes liés à l'emploi et destinés aux personnes souffrant de déficience psychologique.

- Elle a effectué la révision et la mise à jour du guide des politiques de réadaptation professionnelle afin de s'adapter au modèle de prestation intégrée des services, de clarifier les procédures et d'apporter les modifications établies par le personnel d'exécution.
- En collaboration avec Développement social Canada, elle a entrepris une évaluation complète des programmes du Manitoba relatifs au marché du travail et destinés aux personnes handicapées. L'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées a appuyé cette évaluation. La rédaction du rapport sur la méthodologie et le cadre d'évaluation de l'Entente a été menée à bien. Le rapport souligne les méthodologies requises pour effectuer, dans l'avenir, une évaluation des programmes relatifs à l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées au Manitoba.
- Elle a continué à rencontrer le ministère de la Santé ainsi que le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle afin de réviser les programmes de soutien de l'emploi et d'élaborer un plan stratégique conjoint fondé sur l'examen de l'infrastructure des services de soutien de l'emploi au Manitoba.
- Elle a offert des services professionnels à 4 621 personnes handicapées. Parmi celles-ci, 1 388 ont bénéficié de fonds de formation professionnelle qui les ont aidées à saisir des occasions d'enseignement et de formation afin d'améliorer leur situation d'emploi.
- Les données sur les résultats du Programme de réadaptation professionnelle ne seront pas disponibles avant le mois d'octobre 2005. Toutefois, les données pour 2003-2004 indiquent que des services ont été offerts à 4 525 participants et que 1 443 d'entre eux ont bénéficié d'une certaine forme d'emploi après l'intervention. En outre, 257 participants qui vivaient une crise professionnelle ont eu recours au programme pour conserver leur emploi.
- À partir de 2004-2005, le niveau de la contribution fédérale disponible pour les programmes de réadaptation professionnelle à coûts partagés dans le cadre de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées s'est accru d'environ 1,1 million de dollars, passant de 7,9 millions à quelque 9 millions de dollars par an.
- Elle a effectué une analyse des procédés administratifs du Programme de réadaptation professionnelle. Le rapport qui en a découlé contient des recommandations pour simplifier l'administration du programme.
- Elle a continué à sensibiliser la population aux aptitudes des personnes handicapées afin de favoriser et de soutenir leur employabilité en 2004-2005. Elle poursuivra par ailleurs l'élaboration de stratégies dans ce domaine.

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle

Nombre de dossiers actifs, selon le type de déficience

En date du 31 mars

Handicap	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Déficience physique	844	874	914
Déficience psychologique	1 153	1 226	1 280
Déficience mentale	701	697	728
Difficultés d'apprentissage	307	284	288
Handicap visuel	595	599	578
Handicap auditif	221	247	237
Total	3 821	3 927	4 025

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de dossiers actifs, selon la région, le programme ou l'organisme
 En date du 31 mars

Région, programme ou organisme	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Winnipeg	1 086	988	1 077
Région de l'Ouest	229	235	240
Région de l'Est	88	77	98
Région du Centre	133	140	102
Région d'Entre-les-Lacs	53	60	60
Région des Parcs	102	94	99
Région du Nord	35	22	27
Organismes subventionnés	1 457	1 495	1 511
Programme d'aide à l'emploi et au revenu	447	549	513
Option autonome	13	16	19
Reaching Equality Employment Services	6	5	7
Santé mentale	172	246	272
Total	3 821	3 927	4 025

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de bénéficiaires, selon le type de déficience
 En date du 31 mars

Handicap	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Déficience physique	481	426	330
Déficience psychologique	697	681	505
Déficience mentale	297	310	276
Difficultés d'apprentissage	146	129	150
Handicap visuel	59	58	40
Handicap auditif	98	93	87
Total	1 778	1 697	*1 388

**La diminution du nombre de participants ayant eu accès au fonds de formation est attribuable au transfert de Doray Enterprises Inc. au ministère de la Santé. La diminution du nombre de bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu ayant eu accès au fonds est également attribuable à l'augmentation des attentes relatives à la planification professionnelle et au fait que l'on a orienté les dépenses vers la formation professionnelle à court terme.*

Le tableau suivant rend compte des achats de services selon le type de service. Le nombre de services fournis est beaucoup plus élevé que le nombre de personnes desservies, du fait qu'une personne est susceptible d'utiliser un certain nombre de services différents simultanément ou successivement.

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Achats de services, selon le type de service

En date du 31 mars

Handicap	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Éducation, université	141	137	149
Éducation, collège communautaire	161	161	195
Éducation, collèges spéciaux	39	48	49
Éducation, établissement d'enseignement	30	35	42
Éducation, extérieur de la province	8	11	5
Formation et essai au travail	2 653	2 513	2 382
Transport	2 124	1 979	1 484
Services spéciaux	2 745	2 551	2 166
Autre	17	11	5
Total	7 918	7 446	6 477

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Objectifs

- Fidèle à l'objectif du ministère d'accroître la sécurité et le bien-être des personnes vulnérables, le Bureau du commissaire aux personnes vulnérables est responsable de l'application des dispositions concernant la subrogation prévues par la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*, adoptée le 4 octobre 1996. Cette loi a été promulguée afin de protéger les droits des personnes vulnérables et de les défendre contre les mauvais traitements et la négligence. Le terme « subrogé » s'entend de la personne nommée par le commissaire aux personnes vulnérables pour prendre des décisions à la place d'une personne vulnérable qui est incapable de le faire elle-même. La *Loi* définit la personne vulnérable comme étant un adulte ayant une déficience mentale qui a besoin d'assistance pour satisfaire à ses besoins fondamentaux relativement aux soins personnels ou à la gestion de ses biens.

Responsabilités

- Mener des enquêtes préliminaires à la nomination de subrogés pour des personnes vulnérables.
- Nommer des comités d'audience afin qu'ils étudient les demandes de subrogation et présentent des recommandations au commissaire aux personnes vulnérables dans la mesure où les critères de nomination ainsi que les conditions sont respectés.
- Nommer les subrogés et tenir à jour un registre des nominations.
- Aviser les personnes vulnérables, leur famille, les membres du réseau de soutien et les subrogés de la situation des demandes et de la nomination des subrogés.
- Informer les personnes vulnérables, leur famille, leurs amis et le grand public sur le processus de nomination des subrogés.

09-3C Bureau du commissaire aux personnes vulnérables

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	377,0	5,00	388,7	(11,7)	
Total des autres dépenses	92,5		124,5	(32,0)	

Activités/faits saillants en 2004-2005

- Le Bureau du commissaire aux personnes vulnérables a appliqué les dispositions concernant la subrogation prévues par la *Loi*.
- Il a examiné 129 demandes de nomination de subrogés et a mené autant d'enquêtes préliminaires s'y rapportant.
- Il a examiné 39 demandes de nomination de subrogés d'urgence et a pris des mesures dans ces cas.
- Il a tenu à jour un registre des nominations de subrogés pour 1 552 personnes vulnérables.
- Il a examiné et surveillé les activités d'environ 450 parents et amis qui sont subrogés pour assurer les soins personnels ou la gestion des biens de personnes vulnérables.
- Il a examiné environ 80 cas de personnes vulnérables dont la nomination du subrogé venait à échéance afin de déterminer si cette nomination devait être renouvelée.
- Il a offert des présentations à l'intention d'environ 500 personnes. Celles-ci comprenaient des personnes vulnérables, des membres de leur famille, des employés et des administrateurs d'organismes non gouvernementaux, des travailleurs sociaux et des employés des organismes gouvernementaux. Les présentations comprenaient notamment des séances d'information avec des parents d'enfants atteints du syndrome Asperger et avec des étudiants apprenant à travailler avec des personnes atteintes du syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool ou ayant subi les effets de l'alcool sur le fœtus. Participation à deux séminaires publics communs avec le curateur public à Brandon et à Winnipeg.